



PC 4 – Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

# PC 4 – A : Notice décrivant le terrain et présentant le projet

## Maitre d’Ouvrage de l’opération

La société SP12 Coruscant est gérée par OBTON qui est le Maître d’Ouvrage.

OBTON est une société spécialisée dans le développement, la construction et l’exploitation de centrales photovoltaïques sur le territoire français depuis une quinzaine d’années. Ses activités consistent à installer des centrales photovoltaïques :

- Réaliser et financer des centrales photovoltaïques via une solution technique intégrée à l’architecture et respectueuse de l’esthétique des sites ;
- Assurer la maintenance, le nettoyage et l’entretien de ces installations ;
- Pérenniser la solution par la vente de l’électricité produite par les ombrières photovoltaïques.

Les solutions proposées par OBTON cumulent de nombreux avantages :

- Produire de l’électricité solaire sans coût pour le propriétaire foncier ;
- Développer une image novatrice pour la commune comme acteurs des énergies renouvelables ;
- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## Références cadastrales

Commune : Neuville-sur-Ornain ;

Département : Meuse (55) ;

Région : Grand Est ;

Parcelles cadastrales : 000 ZK 0053 et 000 ZK 0054 ;

Superficie totale de parcelle : 256 240 m<sup>2</sup> ;

Emprise foncière : 113 700 m<sup>2</sup> sur 256 240 m<sup>2</sup> ;

Superficie estimée couverte par les tables photovoltaïques : 113 700 m<sup>2</sup> sur 256 240 m<sup>2</sup> ;

Surface projetée au sol : 4,8, ha ;

Surface du poste électrique : 60 m<sup>2</sup>.

## Adresse du terrain

Parcelles cadastrales : 000 ZK 0053 et 000 ZK 0054 ;

Adresse : lieux-dits « Sur Fraicul » ; NEUVILLE-SUR-ORNAIN (55800)

## Propriétaire du terrain

Identité : Société Solotramo SAS représentée par Monsieur MOIOLI Charles

Adresse : Rue Henry de Bonnegarde, 57280 Maizières-lès-Metz

## Présentation général du projet :

La société SP12 Coruscant SAS gérée par OBTON, propose d’installer un projet de centrale photovoltaïques d’une puissance indicative de 11,28 MWc sur une assiette foncière située sur la commune de Neuville-sur-Ornain. La centrale photovoltaïque permettra la production d’électricité d’origine solaire. Cette centrale permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de réduire l’utilisation d’énergies fossiles polluantes (gaz, charbon, pétrole) dont les réserves sont amenées à disparaître. Cette installation d’utilité publique majeure permettra à la commune de participer à la transition énergétique.

La production d’électricité d’origine solaire est fondée sur l’effet photovoltaïque. Les modules photovoltaïques transforment le rayonnement solaire en courant électrique continu qui est transporté jusqu’à des onduleurs. Ces derniers convertissent le courant continu issu des modules photovoltaïques en courant alternatif compatible avec celui du réseau public de distribution. L’électricité ainsi produite par l’effet photovoltaïque est ensuite injectée sur le réseau public de distribution.

## Données et chiffres clés du projet :

Le projet d’implantation présente les caractéristiques suivantes :

- Surface clôturée : environ 11,37 ha ;
- Linéaire de clôture : environ 2 508 m ;
- Puissance indicative : environ 11,28 MWc ;
- Production indicative : environ 11 663 MWh/an ;
- Emissions de CO2 évitées : environ 2 880 tonnes/an.

## Services concédés

Le projet nécessite un raccordement avec le réseau ENEDIS puisqu’il s’agit de vendre l’énergie électrique au distributeur EDF. Celui-ci se fera conjointement avec le gestionnaire du réseau ENEDIS sur la base des études et recommandations de leurs services techniques.

Un prestataire de services sera mandaté pour les interventions liées à la maintenance de la centrale photovoltaïque. Le but de sa mission sera d’assurer le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque et de remplacer les éléments éventuellement défectueux.

# PC 4 – A suite : Notice décrivant le terrain et présentant le projet

## Etat initial du terrain et de ses abords

### Situation géographique

Ce dossier présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Neuville-sur-Ornain (55) en région Grand Est.

Il est situé sur des terrains privés, aux lieux-dits « Sur Fraicul ». La Zone d'Implantation Potentielle est localisée en partie Ouest de la commune de Neuville-sur-Ornain, à environ 3 000 m du centre bourg.

L'emprise du projet s'étend sur la parcelle 000 ZK 0053 (environ 203 030 m<sup>2</sup>) et la parcelle 000 ZK 0054 (environ 53 210 m<sup>2</sup>) de la commune de Neuville-sur-Ornain, soit une surface totale qui correspond à 25,624 hectares.

### Présentation générale

Le projet de centrale photovoltaïque de Neuville-sur-Ornain s'implante dans un ancien secteur agricole et d'enfouissement de déchets, qui bénéficie aujourd'hui d'une zone réservée aux activités (artisanales, industrielles, commerciales et tertiaires) dans les documents d'urbanisme de la commune de Neuville-sur-Ornain.

### Le paysage : végétation et constructions

Au nord de la zone d'étude, la présence d'un couvert boisé dense empêche l'existence de vues dégagées sur le site, notamment depuis le chemin de randonnée longeant le canal de la Marne au Rhin.

La présence d'une haie arbustive au sud rendra également le site peu visible depuis la route communale.

Le site est situé à l'extérieur de zone habitée permettant de limiter les points de vue depuis les lieux de vie.

Ensuite, le projet est situé dans une zone vallonnée, ce qui permet de masquer visuellement la zone d'étude.

Les quelques maisons implantées au nord, sur la commune de Neuville-sur-Ornain, à l'ouest, sur la commune de Revigny-sur-Ornain et au sud sur la commune de Vassincourt n'auront pas de visibilité avec le projet.

Le site sera accessible via deux portails installés en limite Sud-Ouest et Sud-Est de la zone d'étude depuis la route communale.

### Insertion du projet dans son environnement

#### Aménagement du terrain

La centrale solaire utilise 11,37 hectares des terrains sur 25,624 hectares de surface disponible.

Lors de la conception de la centrale, certaines zones ont été évitées car elles présentaient les enjeux écologiques les plus forts, notamment :

- Un espace boisé au nord de la zone d'étude, qui est conservé.

### Eléments constitutifs de la centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque est constituée de structures de panneaux solaires fixés au sol. La zone est composée de:

- La centrale photovoltaïque ainsi que 3 postes de transformation électrique (1 au Sud-Ouest de la zone et les deux autres sur la partie Est).
- Un poste de livraison (Sud Ouest), 2 portails d'accès d'une largeur de 5 m dont la couleur correspondra au RAL 7016 localisés en limite Sud-Ouest et Sud-Est donnant sur la route communale et une citerne à eau de 120m<sup>3</sup> de type bâche souple au niveau d'un des portails (Sud-Ouest) donnant sur la route communale dont la couleur correspondra au RAL 6003.
- un chemin périphérique de 4,00 m de large sur le pourtour de la zone d'étude.

Tous ces éléments sont situés sur le terrain, à l'intérieur d'une surface clôturée d'une longueur de 2 508 m et d'une hauteur de 1,6 m au maillage peu resserré et de couleur sombre correspondant au RAL 7016.

Les dimensions des postes de transformation sont les suivantes : 3,24 m de haut; 6 m de long et 2,50 m de large. Les dimensions du poste de livraison sont les suivantes : 3,24 m de haut; 6 m de long et 2,50 m de large. Afin d'assurer sa bonne intégration dans un environnement naturel, la couleur choisie pour ce bâtiment est verte foncé RAL 6003.

Le site est occupé par une surface équivalente d'environ 4,8 ha de panneaux photovoltaïques (surface dite projetée).

Entre la clôture et la zone d'implantation des panneaux, un espace périphérique est prévu. Cet espace périphérique sera constitué d'une piste interne de type « voirie légère » d'une longueur d'environ 2 500 m sur 4,00 m de large. Deux postes de transformation situés coté Est et un coté Ouest, le poste de livraison situé coté Ouest de la zone d'étude. Ils seront implantés en dehors de l'espace périphérique afin que l'accès ne soit pas bloqué et plus précisément sur la même zone d'implantation des structures photovoltaïques.

### Prise en compte des installations de production d'énergie solaire photovoltaïque au sol dans le calcul de la consommation d'espace

Conformément aux dispositions du [décret n°2023-1408 du 29 décembre 2023](#) et de l'[arrêté du 29 décembre 2023](#) pris en application du 6° du III de l'article 194 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Ces deux textes précisent les modalités de mise en œuvre de la dérogation à la comptabilisation de la consommation d'un espace naturel, agricole et forestier par des installations de production d'énergie solaire photovoltaïque.

Caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque	Valeurs ou seuils d'exemption du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	Projet
Hauteur des panneaux photovoltaïques	1,10 mètre minimum au point bas	Le point bas des panneaux photovoltaïques est de 1,1m de point bas et répond aux dispositions de hauteur minimum
Densité et taux de recouvrement du sol par les panneaux photovoltaïques	Espacement entre deux rangées de panneaux photovoltaïques distinctes au moins égal à deux mètres. Les deux mètres sont mesurés du bord des panneaux d'une rangée au bord des panneaux de la rangée suivante et non pas d'un pieux d'ancrage à l'autre.	Les espacements ont de 3m au minimum et donc répond au critère de densité ci-après.
Type d'ancrages au sol	Pieux en bois ou en métal, sans exclure la possibilité de scellements « béton » < 1 m <sup>2</sup> , sur des espaces très localisés et justifiée par les caractéristiques géotechniques du sol ou des conditions climatiques extrêmes. Pour les installations de type trackers, la surface du socle béton ne doit pas dépasser 0,3 m <sup>2</sup> / kWc	Les ancrages considérés pour les tables sont des pieux en métal.
Type de clôtures autour de l'installation	Grillages non occultant ou clôtures à claire-voie, sans base linéaire maçonnée	Ce critère est respecté
Voies d'accès aux panneaux internes à l'installation et aux autres plateformes techniques	Absence de revêtement ou mise en place d'un revêtement drainant ou perméable	Les pistes sont perméables.